

Réaliser une campagne de mesure des pesticides dans l'air à proximité des zones d'habitat et d'établissement recevant du public (ERP) sensibles, situés à côté de zones d'épandages

Porteur(s) de l'action : ATMO Réunion

Partenaire(s) associé(s) : DAAF ; chambre d'agriculture ; DEAL ; ARS ; collectivités concernées ; rectorat (si écoles concernées) ; CIRE ; Région

Territoire concerné : Zones agricoles et jardins, espaces verts et infrastructures de la Réunion

Public(s) concerné(s) : tout public et public sensible

Lien(s) avec le PNSE 3 : définir une liste socle de pesticides à mesurer dans l'air, formaliser un protocole de surveillance des pesticides dans l'air et lancer une campagne exploratoire de mesures des pesticides dans l'air extérieur (action n° 29)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) (action 11) ; PNSQA ; plan Ecophyto2

Objectif et finalité

Objectif stratégique : prévenir les pathologies liées à l'air.

Objectifs transversaux :

- protéger la santé des nouvelles générations,
- agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides.

Objectif opérationnel : améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques locaux.

Contexte, État des lieux, Enjeux

À l'heure actuelle, aucune donnée relative à la concentration de pesticides dans l'air n'est disponible à la Réunion ; polluant qui ne fait pas encore l'objet d'une surveillance réglementaire réalisée par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Pourtant, notre situation insulaire en milieu tropical implique une production végétale très diversifiée et une pression parasitaire forte, qui rend nécessaire l'usage de pesticides. Peu de solutions alternatives à l'usage des pesticides à la Réunion sont disponibles.

Or les problèmes de santé associés aux pesticides sont variés : les effets aigus des pesticides sont assez connus (brûlures chimiques, lésions cutanées, troubles digestifs et respiratoires, effets neurologiques) et sur le long terme, la toxicité chronique est de plus en plus documentée (certains composés classés comme probablement cancérigène pour l'homme, voir cancérigène certain – classe 1). Une part des produits phytosanitaires appliqués sur les cultures se retrouve dans l'air par dérive ou volatilisation.

Au niveau national, le ministère de l'environnement va prochainement réaliser une campagne exploratoire de mesures de pesticides dans l'air en suivant un protocole de surveillance harmonisé (action 29 du PNSE 3). 2 sites par anciennes régions feront l'objet de cette surveillance en 2018 sur la base d'une liste socle de pesticides (suite à l'avis de l'ANSES du 25/08/17) ; les régions ultramarines sont intégrées à cette démarche avec un unique site.

Description de l'action

En déclinaison de l'action nationale du PNSE, la surveillance des pesticides dans l'air sera réalisée par ATMO Réunion sur un site en 2018 conformément au protocole national harmonisé élaboré par le LCSQA. Il convient d'adapter cette action nationale au contexte régional en

définissant, de manière partagée, une liste de substances d'intérêt local, la localisation et le nombre de sites vis-à-vis des enjeux.

L'opportunité de la poursuite de la surveillance des pesticides dans l'air suite à la campagne exploratoire sera évaluée.

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Durée de l'action : 2018 (action nationale) et reconduction suivant conclusion de la première campagne

Étapes de mise en œuvre proposées :

Action	Descriptif de l'action
1	Créer un comité de pilotage et définir une stratégie de surveillance partagée
2	Adapter la liste des substances actives suivies au contexte local si nécessaire
3	Mettre en place un ou plusieurs sites de mesures mobiles suivant les critères définis par le comité de pilotage (ex : mesures à proximité des parcelles et en période de traitement ou suivi à proximité des établissements sensibles, etc.)
4	Faire le bilan de la campagne exploratoire et diffuser les résultats
5	Après la campagne exploratoire nationale, évaluer l'intérêt de poursuivre la surveillance à La Réunion

Moyens

Budget prévisionnel :

- Fonctionnement : 8 000 €/site
- Équipement : 9 660 €

Financement : MTES et conseil régional pour la campagne exploratoire

Si poursuite de la campagne ou ajout de substances ou de sites à surveiller : Conseil régional, ARS, DEAL, DAAF, Chambre d'agriculture, collectivités

Moyens humains	Moyens techniques
Un technicien	1 préleveur Analyses en laboratoire

Indicateurs

Objectif visé :

- Déterminer la nature et les niveaux de concentration de pesticides auxquels sont exposées les populations à proximité des zones agricoles.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de campagnes réalisées/sites surveillés, ✓ Diffusion des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de substances actives quantifiées.